



# PRÊT START SANTÉ



#### **QUELS OBJECTIFS?**

Encourager et faciliter, via un financement, la mise en place de nouvelles structures ou de nouvelles activités dans le secteur de la santé et de l'action sociale.



#### **COMMENT?**

En octroyant un prêt de trésorerie à court terme aux structures en démarrage qui connaissent un décalage dans le temps entre leurs recettes (issues des subsides ou des organismes assureurs) et leurs dépenses.



#### **POUR QUI?**

- > À destination des établissements de soins de santé agréés, publics, associatifs
- > ou privés et des entreprises éligibles du secteur de la Santé et de l'Action sociale ;
  - · Hôpitaux (généraux et psychiatriques)
  - Établissements pour personnes âgées : MR, MRS, CSJ, Résidences-Services
  - · Structures pour personnes handicapées
  - · Services et centres en santé mentale
  - Associations de Santé Intégrée (ASI) / Maisons médicales ou centres pluridisciplinaires
- > Ayant leur siège d'exploitation en Wallonie et/ou dont le lieu d'investissement est situé en région wallonne
- > Pour toutes les entreprises éligibles qui démarrent (moins de deux années d'existence) ou qui lancent une nouvelle branche d'activité (moins de deux années d'existence) subsidiées et/ou à charge des organismes assureurs.



# **COMMENT EN BÉNÉFICIER?**

> En introduisant votre demande auprès de WALLONIE SANTÉ via notre site Internet (www.walloniesante.be) et en fournissant toutes les informations nécessaires à l'analyse de votre dossier par nos Investment Managers.

#### EXEMPLE

Wallonie Santé prête à une nouvelle structure  $100.000 \in$ , soit 75% du montant des créances dues par les mutuelles, à un taux de 4% (taux fictif). Ceci représente un paiement d'intérêts de  $4.000 \in$  annuel et le remboursement en capital s'effectue à l'échéance des 12 mois (hors frais de gestion).

# **CARACTÉRISTIQUES**

## Montant du prêt

 > Jusqu'à 250.000 € et/ou 75% des créances (subsides ou organismes assureurs)

#### Durée

- > 12 mois maximum, renouvelable 2 fois six mois
- > Remboursement du capital à l'échéance

#### Taux de référence

- En fonction de la nature du projet, taux d'intérêt plus favorable que celui d'un prêt classique
- Conformément à la législation européenne, ce type de prêt implique de vérifier si vous bénéficiez d'aides
  « de minimis » au cours des 3 dernières années pour un montant maximal prévu par la réglementation européenne

### Frais de Gestion

> Oui

# Garantie demandée

> Oui

# Cofinancement

> Pas exigé

# Combinaisons/compatibilités

> Peut se combiner avec d'autres financements privés et/ou publics.

# **Conditions d'obtention**

 Validation du plan de financement par les organes de gestion de WALLONIE SANTÉ

PARTENAIRE DE VOS INVESTISSEMENTS EN ACTION SOCIALE ET EN SANTÉ

# **CONTACTEZ-NOUS**

**PAR TÉLÉPHONE** +32 (0)4 220 24 94

DAD MAII

info@walloniesante.be

PAR COURRIER

Wallonie Santé Avenue M. Destenay, 13 4000 Liège NOTRE SITE WEB

walloniesante.be



Les données reprises dans ce document ne sont pas contractuelles. La liste des informations nécessaires est disponible sur demande.